

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour.....	2
2. Vœux du président.....	2
3. Organisation de la permanence.....	2
3.1. Planning.....	2
3.2. Clés.....	3
4. Achat du matériel pour l'association.....	3
4.1. Matériel à l'effigie de l'association.....	3
Gobelets.....	3
Sweat	3
4.2. Matériel informatique et développement du réseau	3
WIFI.....	3
décodeur TV.....	3
Switch.....	4
Certificat SSL	4
Serveur.....	4
4.3. Matériel général	4
Imprimante	4
Aspirateur.....	5
5. Assurance responsabilité civile	5
6. Organisation des prochains évènements et communication	5

Présents: Bommart Hugo ; Denis Antoine ; Dies Laëtitia ; Gemonet Elise ; Hameau Kelly ; Killy William ; Lestang Thibault; Metral-Charvet Rémi ; Millot Lucie ; Ramiere Aymeric ; Revel Adrien; Villeneuve Arthur.

1. ORDRE DU JOUR

Les objectifs de cette réunion sont:

- Vœux du président
- Achat du matériel pour l'association
- Assurance responsabilité civile
- Organisation des permanences du foyer
- Communication et évènements

2. VŒUX DU PRESIDENT

Pour ce premier conseil d'administration de l'année 2014, le président de l'association Flemnet Adrien Revel, a tenu à exprimer ses vœux et son plaisir d'être à la présidence de cette association.

L'année 2013 s'est achevée avec un bilan plutôt positif. En effet, le nombre d'adhérents à l'association a doublé par rapport à l'année précédente et ne cesse d'augmenter. Le réseau fonctionne correctement et le déploiement du wifi avance à grand pas.

Le président a également annoncé la toute récente acquisition d'un canapé (350€) et l'ouverture d'un livret A avec un taux de 1.25% net d'impôts sur lequel il a placé 10 000€. Il a également prévenu que les anciens mots de passe pour accéder au compte de fonctionneraient plus.

3. ORGANISATION DE LA PERMANENCE

Les problèmes de connexion des adhérents se règlent désormais au foyer et non plus chez les admin réseau. Il est important de ne plus accueillir les adhérents dans les chambres et de les rediriger vers le foyer.

3.1. PLANNING

Afin de répondre aux attentes de ces derniers, une permanence sera organisée trois soirées par semaine : le lundi, mardi et jeudi et 18h à 22h. L'objectif de cette permanence est d'assurer aux adhérents des créneaux horaires fixes où ces derniers pourront trouver assistance en cas de problèmes. La présence de deux personnes est donc essentielle.

Afin d'organiser les plannings pour que chacun puisse participer en fonction de ses disponibilités un Google Doc (lien ci-dessous) a été créé.

<https://docs.google.com/spreadsheets/cc?key=0AmL6qf8eqjB0dDF3cklOVU81M2N2eUR2NUxqcy03Q2c&usp=sharing#gid=0>

Il est également important de préciser que toutes personnes s'inscrivant s'engagent à venir. Toutefois en cas d'empêchement de dernières minutes, il est important d'informer les autres membres.

3.2. CLES

Pour ouvrir le foyer, les clés sont à demander à l'accueil du village 3. Une carte d'identité pourra être demandée afin de vérifier que vous soyez bien un membre du CA. Il faudra alors signer le registre. Ce même registre sera à signer lors de la restitution de celles-ci.

4. ACHAT DU MATERIEL POUR L'ASSOCIATION

4.1. MATERIEL A L'EFFIGIE DE L'ASSOCIATION

GOBELETS

A l'heure actuelle, la consommation de gobelets jetables est plutôt importante aussi bien dans le cadre des soirées que des permanences.

Pour cela, le CA a voté l'achat de 250 gobelets réutilisable (Ecocup) sur lesquelles seront imprimés le logo de l'association. Cette dépense s'élèvera à 213€.

SWEAT

Suite au vote du CA du 20 Novembre 2013, sur l'acquisition de vêtements à l'effigie de Flemnet, un premier visuel a été présenté et approuvé. L'achat d'un sweat (30€) sera effectué afin d'avoir un aperçu concret.

Le CA a également voté une participation de 5€. En effet, ces vêtements étant personnels et gardés par les membres du conseil, une participation symbolique à l'achat c'est révélé raisonnable.

4.2. MATERIEL INFORMATIQUE ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU

WIFI

L'un des objectifs de l'association est de développer et gérer le réseau de cette résidence. Dans ce cadre, l'association c'est fixé comme projet le déploiement du WIFI.

Actuellement, 6 bornes wifi ont déjà été placées aux villages 1 et 3. Afin de poursuivre le déploiement du WIFI, 12 bornes vont être achetées ainsi que des câbles. Ces bornes seront placées dans le tout le village 3 ainsi que dans les locaux techniques des deux autres villages.

DECODEUR TV

Un autre projet que c'est fixé l'association est la mise en place de la télévision par le réseau. Pour ce faire l'association a besoin d'acheter deux décodeur TV (44€ l'unité), pour couvrir l'ensemble des chaînes.

SWITCH

Comme indiqué précédemment, les problèmes de connexion des adhérents se règlent désormais au foyer. Pour cela disposer de matériel permettant de brancher ces derniers sur le réseau directement au foyer est essentielle.

De plus, afin de prévenir les pannes matérielles des différents switch de la résidence, le CA a voté, en plus de l'achat d'un switch pour le foyer, l'achat de switch « de secours » (1 par model de switch) pour une somme de 1200€.

CERTIFICAT SSL

Un certificat SSL est un certificat électronique permettant d'attester l'identité virtuel. En d'autre terme ce certificat garanti que l'entité physique ou morale et l'entité virtuel sont bien équivalente. Un autre aspect de ce certificat est le chiffage des échanges, ce qui permet de sécuriser les données échangées. Un tel certificat cout 120€ et est à renouveler tous les ans.

Ce certificat permettrait donc d'une part de crédibiliser notre site et d'autre part de protéger les données, notamment dans l'hypothèse où prochainement les adhérents pourraient avoir des comptes pour avoir accès à leurs données.

N'étant pas indispensable dans un avenir proche, le CA n'a pas voté pour l'acquisition de ce certificat.

SERVEUR

Depuis le début de l'année, le serveur Marky plante régulièrement. Des moyens palliatifs ont été mis en place pour que celui-ci se rallume automatiquement à chaque plantage. Cependant, il serait nécessaire de remplacer ce matériel. Le cout de remplacement reviendrait au moins à 2000€. Pour une raison financière, le CA a préféré favoriser la mise en place du WIFI avant le remplacement du serveur.

4.3. MATERIEL GENERAL

IMPRIMANTE

L'association dispose actuellement d'une ancienne imprimante laser noir et blanc. L'utilisation d'une machine virtuelle est nécessaire pour utiliser ce périphérique car les pilotes de cette dernière ne fonctionnent pas sous Linux.

De plus, l'association aspirant à développer l'organisation d'événement, ces besoins en moyen de communication, notamment par l'intermédiaire d'affiches, l'achat d'une imprimante couleur (270€ et 120€ de toner) a été votée.

Toutefois, l'ancienne imprimante étant toujours utilisable et disposant de deux toners, l'association souhaite la mettre à la disposition des adhérent, ces derniers n'auront qu'à fournir le papier.

ASPIRATEUR

Le ménage du foyer est de la responsabilité des membres du conseil d'administration. Etant un lieu de vie plutôt fréquenté, l'achat de matériel permettant le ménage de ce lieux est apparu comme étant une nécessité.

L'acquisition d'un aspirateur, pour un coût inférieur à 100€, a donc été votée.

En résumé, l'association prévoit donc des dépenses pour les mois de janvier/février s'élevant à 11 593€ dans l'objectif de développer le réseau et de faciliter l'organisation de la vie associative.

5. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Pour pouvoir signer la convention d'occupation du local, la directrice Mme Vérité nous demande une assurance responsabilité civile.

Pour cela, une prospection parmi les différentes assurances d'Orsay a été réalisée pour savoir s'il était possible à l'association de se faire assurer par ces dernières.

Etant donné le nombre important d'adhérents à l'association, de nombreuses assurances ont refusé de nous assurer.

Nous avons cependant eu deux devis :

- **La maif** : Un contrat de 1465.28€/an qui comprend une responsabilité civil pour les membres du bureau ainsi que pour chaque adhérent. Il assure également les biens sensibles dispatchés dans les différents locaux, le mobilier du foyer et le local de stockage.
- **Groupama** : Un contrat de 1189€/an. Ce contrat comprend une responsabilité civil pour l'association et les membres du conseil d'administration ainsi qu'une protection juridique. Cette assurance couvre également les risques locatifs pour le foyer et le local de stockage.

6. ORGANISATION DES PROCHAINS EVENEMENTS ET COMMUNICATION

Flemnet aspire à la création de lien d'amitié et d'entraide entre ses membres. Dans cette optique l'organisation de soirée jeux de société et soirée film une fois par semaine permettrait aux adhérents de se rencontrer et de faire du foyer un lieu de vie pour tous.

Le conseil d'administration à donc proposer une première soirée film le mercredi 29/01 où serait projeter Inception en VO, sous-titrée français ou anglais en fonction du public et le Mercredi 5/02 une soirée jeux de société.